

## INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

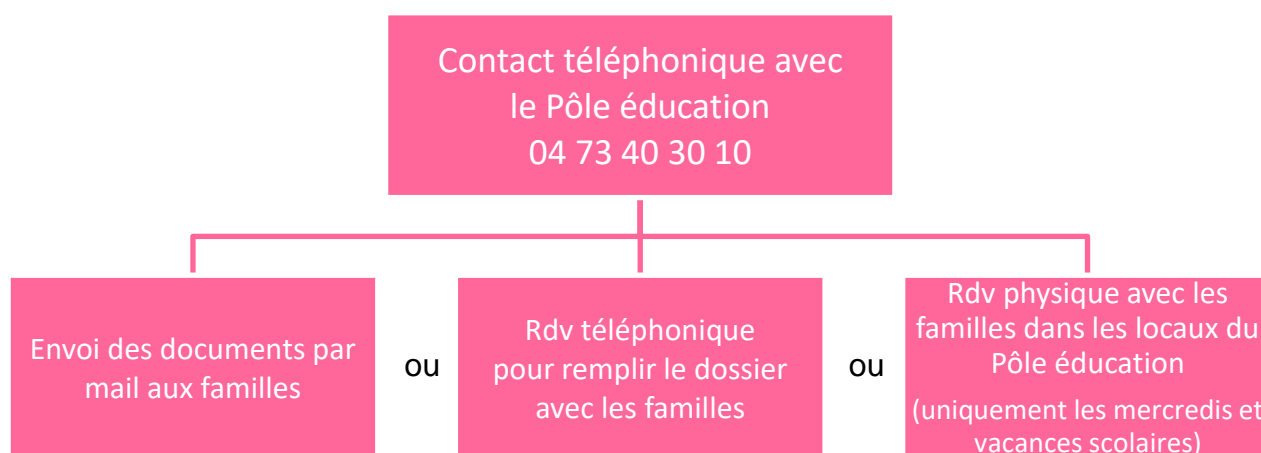
**Nouveau :** Cette année, les inscriptions scolaires se feront **conjointement pour les entrées en maternelle et en élémentaire.**

Les inscriptions s'effectueront à partir **lundi 1<sup>er</sup> février 2021** et jusqu'à la mi-avril.

### Sont concernés par ces inscriptions :

- les enfants chamaliérois nés en 2018 ;
- les **nouveaux arrivants** qui seront scolarisés en maternelle ou en élémentaire à Chamalières à la rentrée 2021.

**Après une prise de contact par téléphone, 3 modalités seront proposées aux familles pour procéder à l'inscription des enfants :**



Documents à fournir pour l'inscription : **livret de famille (page des parents et des enfants à inscrire), numéro d'allocataire CAF ou MSA et justificatif de domicile daté de moins de trois mois.**

### Remarque :

- si les familles ne résident pas sur Chamalières, elles doivent faire une demande de dérogation auprès de leur commune de résidence et l'adresser ensuite au Pôle éducation.
- une dérogation est nécessaire pour les enfants non Chamaliérois qui étaient scolarisés en maternelle à Chamalières et qui entreront en CP en septembre 2021.